



**Samedi 29 août 2020**

## **Communiqué de presse : mise en examen du directeur du CCAS**

Le directeur du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), employé de la Ville de Rouen, a été mis en examen en juillet 2020 pour des faits d'abus de confiance, détournement de fonds publics et faux, qui auraient été commis ces dernières années durant le précédent mandat municipal. Il a été placé sous contrôle judiciaire.

La Ville de Rouen souhaite que la Justice puisse faire son travail dans le respect le plus rigoureux, le plus complet et le plus transparent possible de la loi – y compris le respect de la présomption d'innocence. La municipalité y contribuera par tous les moyens dont elle dispose.

D'ores et déjà :

- la personne mise en examen a été convoquée par le Maire de Rouen et suspendue de ses fonctions à titre conservatoire, de façon à protéger l'institution municipale ;
- sur décision du Maire, la Ville va se constituer partie civile dans l'affaire de façon à avoir accès au dossier. Celui-ci pourra amener la municipalité à engager, le cas échéant, une procédure disciplinaire ;
- sur décision du Maire, une enquête administrative va être rapidement diligentée.



**ROUEN.FR**

Cabinet du Maire  
Contact presse  
[presse@rouen.fr](mailto:presse@rouen.fr)  
02 35 08 86 53